

## Tarifs 2024/2025

Les tarifs mensuels sont calculés sur la base de 10 mois.

### Contribution des familles à la scolarité

**Tarifs mensuels sur la base de 10 mois** calculés en fonction du **quotient familial (QF)** obtenu en divisant le revenu fiscal de référence par le nombre de parts selon les modalités suivantes :

<b>Tarif A</b> QF inférieur à 8000€ 108€	<b>Tarif B</b> QF entre 8000€ et 20000€ 125€	<b>Tarif C</b> QF supérieur à 20000€ 135€
--	--	---

- Pour les tranches **A** et **B**, fournir une copie du **dernier avis d'imposition**.
- Pour les situations de garde alternée, de concubinage : **un avis de chacun des parents est exigé**.
- **Réduction famille nombreuse** : 50% sur la contribution familiale du 3<sup>e</sup> enfant et gratuité à partir du 4<sup>e</sup>.
- Assurance scolaire incluse

### Restauration scolaire

**Subvention de 1,20 € par repas pour les écoliers antibois** sous réserve d'une reconduction par la ville.

<b>Demi-pension</b> Tarif mensuel sur la base de 10 mois 105€	<b>Externat</b> Tarif pour un repas 8€30
---	--

### Garderie et étude

<b>Garderie du matin</b> 7h30-8h25 50€	<b>Etude ou garderie courte</b> 16h45 -17h45 60€	<b>Etude ou garderie longue</b> 16h45 -18h25 80€	<b>Etude surveillée collège</b> 16h45-17h45 60€
--	--	--	---

### Frais annuels

<b>Cotisation APEL</b> Montant par famille 25€	<b>Frais de dossier inscription</b> fixes et non remboursables 60€
--	--